



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE DE SUIVI**

**Date** : Les 17-18 mars 2014

**Lieu** : Salle des réunions GOETZ du Secrétariat Technique ITIE-RDC

**Présidence** : Yvonne MBALA, Vice-présidente de la Commission

**Présences** :

- Yvonne MBALA, Présidente
- Cyrille KOMANDA, Gécamines Sarl
- Jean Jacques KAYEMBE, Secrétariat Technique
- Franck NZIRA, Secrétariat Technique
- Liévin MUTOMBO, Secrétariat Technique
- Patrick KIHANGA, Ministère du Plan
- Eddie N'SA, Ministère de l'Environnement

**Ordre du jour :**

1. Note Complémentaire
2. Analyse de déclarations de certaines OSC
3. Note de description du processus de cadrage et du projet Sicomines
4. Calendrier de l'examen des mesures correctives par le S.I
5. Ossature du Rapport Consolidé.

**Déroulement**

### **1. Note Complémentaire**

A sa réunion du 05 mars 2014, le Comité Exécutif avait chargé le Secrétariat Technique de distribuer la Note Complémentaire à toutes les parties prenantes pour enrichissement jusqu'au délai fixé, après un report, au 13 mars 2014.

Ainsi, à sa réunion de ce jour, la Commission Technique de Suivi a rassemblé tous les éléments d'amélioration pertinents proposés par les parties prenantes et les a intégrés dans la Note.



## 2. Analyse de déclarations de certaines OSC

Le Comité Exécutif avait aussi demandé à la Commission d'analyser le Rapport d'évaluation de la Plateforme des Organisations pour la Promotion et la Défense des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, DESC/RDC en sigle, d'en tirer les éléments d'amélioration de la qualité du Rapport ITIE et de les intégrer dans la Note Complémentaire.

Dans l'analyse du document de DESC/RDC ci-haut, la Commission a levé l'option de se pencher uniquement sur les questions en rapport avec les **mesures correctives**, en laissant ainsi à la Société Civile dans son ensemble le soin de régler en toute indépendance requise par l'ITIE, les questions internes relatives à l'organisation, à la représentativité et au mandat de ses membres au Comité Exécutif.

Ainsi, la Commission s'est penchée sur les Indicateurs 11 et 12 du Rapport de DESC/RDC.

**« Indicateur 11 (page 9) ; le gouvernement doit s'assurer que toutes les entreprises et les entités de l'Etat concernées effectuent leurs déclarations.**

*Le DESC/RDC constate que des entreprises en phase de recherche et d'exploration et dont le paiement sont faibles soient retenues dans le périmètre d'une part mais aussi que les Directions provinciales des recettes de Kinshasa, du Bas Congo ne et du Nord Kivu ne soient prises en compte sans aucune justification. »*

La Commission renvoie DESC/RDC à la Note Explicative qui donne des détails sur les critères de sélection des Entreprises du Périmètre pour constater qu'il n'y a pas que la matérialité comme critère, mais trois (3) autres en font partie. De même la Note montre que pour les autres Directions provinciales des recettes, il y a un problème de signification des données qui, du reste, proviennent pour la plupart des Comptoirs.

*L.-J.*



**Indicateur 12: Le Gouvernement s'est-il assuré que les déclarations des entreprises soient basées sur des comptes audités selon des normes internationales ?**

*Le DESC/RDC constate malheureusement que les audits effectués ne se font pas selon les normes des standards internationaux qui exigent la présence des pièces comptables afin de permettre une comparaison judicieuse entre le physique et les pièces.*

La Commission reconnaît que les Règles ITIE exigent que les déclarations soient tirées des comptes audités selon les normes internationales. Néanmoins, elle précise que les règles ITIE 2011 exigent que les entreprises transmettent à l'administrateur indépendant les preuves d'audit des comptes et/ou la certification des déclarations. L'administrateur Indépendant n'a pas besoin des pièces comptables, car il n'est pas un auditeur. Dans le cadre du rapport ITIE 2011, 99,72% des entreprises ont transmis à l'administrateur Indépendant les preuves d'audit et/ou les déclarations certifiées.

La Commission a également pris en compte dans la Note Complémentaire et/ou dans la Note Explicative les observations du Centre Carter qui demandait :

- la description claire du processus de cadrage (**Exigence 9**) ;
- la précision dans les prochains Rapports du sens du chiffre « zéro », est-ce l'absence de paiement ou de déclaration (**Exigence 11**) ;
- la publication de la lettre d'engagement du Gouvernement de faire certifier les déclarations des entreprises SCMK-Mn et SAKIMA par l'IGF, et le partage avec les parties prenantes des preuves de certification des déclarations de ces deux entreprises ainsi que celles de SODIFOR et MAGMA MINERALS (**Exigence 12**) ;
- la publication de la lettre de l'ADG de COHYDRO référencée dans la Note Complémentaire (**Exigence 14**) ;
- Rien à signaler pour les exigences 13 et 15.



### 3. Note de description du processus de cadrage et du projet Sicomines

Dans sa Note Explicative qui servira d'Introduction au Rapport Consolidé, la Commission a fourni une explication claire sur le processus de cadrage en ce qui concerne notamment la matérialité, le cadre référentiel et les critères de sélection des entreprises du périmètre. C'est aussi ici que la Commission a intégré dans la Note les observations de compréhension du projet de coopération Sicomines faites par la POM en ce jour même.

Compte tenu de la contrainte « temps », la séance est suspendue à 13 heures et reprend le lendemain 18 mars à 14H30' pour examen des points 4 & 5.

**Mardi 18 mars 2014 : Reprise de la séance**

**Présidence :** Eddie N'SA, Ministère de l'Environnement

**Présence :** Voir liste en annexe

### 4. Calendrier de l'examen des mesures correctives par le S.I.

Le Calendrier du Secrétariat International se présente comme suit :

Date de commencement (jour J ou 17 avril 2014 au plus tard)	Démarrage de l'examen (soumission de la demande et des éléments de preuve de respect des mesures correctives)
Jour J + 3 semaines	Examen du dossier par le S.I et demande d'informations supplémentaires
Jour J + 6 semaines	Soumission des informations supplémentaires
Jour J + 9 semaines	Présentation des conclusions préliminaires au GMP
Jour J + 13 semaines	Soumission des commentaires du GMP sur les conclusions préliminaires au S.I
Jour J + 15 semaines	Soumission du Rapport final de l'examen du S.I au C.A

Ce Calendrier veut dire que si l'examen commence le 17 avril, le processus prendra fin le 31 juillet 2014, soit quinze (15) semaines après.

Les efforts devraient être fournis dans le sens de la recommandation de Monsieur BADY qui voudrait, *c'est un conseil*, que la durée de l'examen soit ramenée à dix (10) semaines.



Pour y parvenir, le GMP a la possibilité de gagner les trois (3) semaines de **Soumission des informations supplémentaires** si, au démarrage de l'examen, il fournit **tous** les éléments de preuve que les Mesures Correctives requises ont été respectées, de sorte que le Secrétariat International n'ait aucune autre information supplémentaire à demander.

Le GMP a une deuxième possibilité de gagner encore deux (2) semaines sur les quatre (4) de **Soumission des commentaires du GMP sur les conclusions préliminaires au S.I** s'il fournit promptement ses Commentaires en deux (2) semaines au maximum, au lieu de quatre (4) prévues dans le Calendrier.

*Dans cette hypothèse, de ramener le calendrier à 10 semaines, le processus de l'examen prendra fin le 25 juin 2014 et le Calendrier va se présenter comme suit :*

Date de commencement : 17 avril 2014	Démarrage de l'examen (soumission de la demande et des éléments de preuve de respect des mesures correctives)
17 avril 2014 + 3 semaines	Examen du dossier par le S.I et demande d'informations supplémentaires
Cette étape tombe (gain de 3 jours)	Soumission des informations supplémentaires
17 avril 2014 + 6 semaines	Présentation des conclusions préliminaires au GMP
17 avril 2014 + 8 semaines (gain de 2 jours)	Soumission des commentaires du GMP sur les conclusions préliminaires au S.I
17 avril 2014 + 10 semaines	Soumission du Rapport final de l'examen du S.I au C.A

En fait, l'objectif poursuivi par cette gymnastique est que la **Soumission du Rapport final de l'examen du Secrétariat International au Conseil d'Administration** (dernière étape) intervienne bien avant la réunion du C.A du mois de juillet au Mexique, de sorte qu'à cette réunion, le C.A puisse décider et se prononcer sur le Statut de la RDC.

*Sinon, toutes choses restant égales par ailleurs, le Conseil d'Administration peut être amenée à décider sur le Statut de la RDC par voie d'une Circulaire, surtout s'il n'a pas de réunion en vue.*



C'est bien cela qu'il faut éviter à tout prix, selon Monsieur BADY.

Cela étant, la Commission a demandé au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC de lister tous les documents pertinents et nécessaires pour l'examen du Secrétariat International et de partager cette liste avec toutes les parties prenantes pour enrichissement.

#### **5. Ossature du Rapport Consolidé.**

L'ossature du Rapport Consolidé proposé par la Commission se trouve en annexe de ce présent procès-verbal.

Commencée à 14 heures 30 minutes, la séance est levée à 17 heures.

**Fait à Kinshasa le 18 mars 2014**

**Liévin MUTOMBO**

  
**Rapporteur**